

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022
Séance : 19h00
Lieu : Salle des Pachottes à SIMANDRES**

ADMINISTRATION GENERALE	<i>Présentés par</i>
D.2022.86 – 1) Election d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM)	Pierre BALLELIO, Président
D.2022.87 – 2) Election d'un délégué suppléant au Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon (SMAAVO)	
D.2022.88 – 3) Election d'un délégué suppléant au Syndicat Rhodanien de Développement du Câble (SRDC)	
D.2022.89 – 4) Modification de la commission Permanente Intercommunale, « Communication, événementiel, tourisme » – Modification de la délibération n°2022-07 du 28 février 2022	
D.2022.90 – 5) Modification de la commission Permanente Intercommunale « Environnement, transition énergétique, agriculture » – Modification de la délibération n°2021-53 du 17 mai 2021	
D.2022.91 – 6) Modification de la commission Permanente Intercommunale « Voirie, requalification des parcs d'activités » – Modification de la délibération n°2020-106 du 14 septembre 2020	
RESSOURCES HUMAINES	<i>Présenté par</i>
D.2022.92 – 7) Création d'un emploi permanent	Pierre BALLELIO, Président
FINANCES	<i>Présentés par</i>
D.2022.93 – 8) DM n°3 au BP 2022 de la CCPO	Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances
D.2022.94 – 9) Approbation d'une répartition dérogatoire libre dans le cadre du prélèvement du FPIC	
D.2022.95 – 10) Exonération d'entreprises de T.E.O.M pour l'année 2023	

ENVIRONNEMENT	Présenté par
D.2022.96 – 11) Nouvelle convention de financement de la réparation des préjudices causés aux exploitants agricoles et à l'activité agricole des communes de Communay (69) et de Chasse sur Rhône (38) dans le cadre de la réalisation de la déviation de Communay	Mattia SCOTTI, Vice-Président à l'agriculture
LOGEMENT	Présentés par
D.2022.97 – 12) Avenant à la convention d'adhésion 2022 entre l'Agence Locale de la Transition Energétique (ALTE 69) et la CCPO	Nicolas VARIGNY, Vice-président délégué au logement
D.2022.98 – 13) Conventions n°4 et 5 d'attribution pour une aide à la rénovation thermique dans le cadre de Ma Prime Rénov' Sérénité	
D.2022.99 – 14) Convention de veille et de stratégie foncière n°69B078 entre l'EPORA, la commune de Communay et la CCPO	
D.2022.100 – 15) Convention opérationnelle n°69B080 impasse de la Monnaie à Ternay	
D.2022.101 – 16) Convention opérationnelle n°69B081 rue du Mazet à Communay	
D.2022.102 – 17) Convention de réserve foncière n°69B083 secteur Sillon - Bonnières à Communay	
SITOM	Présenté par
D.2022.103 –18) Présentation du rapport d'activités 2021 du SITOM	René MARTINEZ, conseiller communautaire

Décisions du Bureau :

N° B36.22 : Autorisation de signature de l'acte pour l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée, commune de Chaponnay, section A n°2377 d'une surface de 70m² environ pour le projet de requalification de la Rue Tony Garnier, ZA du Chapotin à Chaponnay

Montant : 50€ le m² soit 3 500€ (ce montant pouvant être modifié en fonction de la superficie réelle après arpentage)

Société : SCI du Plan

N° B37.22 : Autorisation de signature du contrat n°2022.24.00 pour la réalisation d'un plateau ralentisseur au carrefour de route de Limon/rue des Perrières/rue du 30 mai 1944 à Communay (Marché subséquent N°13)

Montant : 108 637.96 € HT soit 130 365.55 € TTC

Société : ROGER MARTIN RHONE ALPES

- N° B38.22 : Autorisation de signature du contrat n°2022.25.00 pour la réfection du tapis d'enrobé rue du 30 mai 1944 à Communay (Marché subséquent N°14)
Montant : 126 344.93 € HT soit 151 613.92 € TTC
Société : ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE
- N° B39.22 : Autorisation de signature du contrat n°2022.22.00 relatif à la réalisation d'une inspection, d'un diagnostic et d'une mission de maîtrise d'œuvre AVP préalable à la réparation du pont SNCF de Fléviu à Ternay
Montant : 25 875 € HT soit 31 050 € TTC
Société : SIXENSE ENGINEERING
- N° B40.22 : Autorisation de signature du contrat n°2022.26.00 afin d'aménager le carrefour, Chemin de la Blancherie et de procéder à la réfection de voirie, Chemin de Vénissieux à Saint Symphorien d'Ozon (Marché subséquent N°15)
Montant : 54 993.91 € HT soit 65 992.69 € TTC
Société : SPIE BATIGNOLLES DUMAS
- N° B41.22 : Autorisation de signer le marché n°2022.27.00 relatif à un accord cadre à bons de commande pour la restructuration du système d'information, la maintenance et l'infogérance du parc informatique de la CCPO, pour une durée de 3 ans
Montant : sans montant minimum et avec un montant maximum de 200 000 € HT pour 3 ans
Société : KOESIO AURA INFORMATIQUE
- N° B42.22 : Autorisation de signer le marché n°2022.28.00 relatif à un accord cadre à bons de commande pour les prestations de nettoyage des gymnases communautaires, pour une durée de 1 an, reconductible au maximum 3 fois
Montant : sans montant annuel minimum et avec un montant annuel maximum de 40 000€ HT
Société : CONCEPT 3P
- N° B43.22 : Autorisation de signature de l'acte pour l'acquisition d'une partie des parcelles section A n°1579, 1766 et 1770, sise Rue Tony Garnier à Chaponnay, pour une surface totale de 90 m² ; cette superficie pouvant varier en fonction de l'arpentage réel, pour le projet la requalification de la Rue Tony Garnier, ZA du Chapotin à Chaponnay
Montant : 50€ le m² soit 4 500€ (ce montant pouvant être modifié en fonction de la superficie réelle après arpentage)
Société : SCI CHAPIMMO
- N° B44.22 : Autorisation de signature du contrat n°2022.32.00 pour la rédaction et la publication d'actes en la forme administrative principalement pour l'acquisition de parties de parcelles de voirie, de conventions de servitudes et ORE et d'arrêtés préfectoraux de transfert de compétence avec transfert d'actifs, pour une durée de 3 ans
Montant : sans montant minimum et avec un montant maximum de 21 000 € HT soit 25 200 € TTC sur 3 ans
Société : FCA
- N° B45.22 : Autorisation de signer l'avenant 1 au contrat n° 2021.24.00 relatif au réaménagement de la chaussée et des trottoirs, rue de la Résistance à Chaponnay du fait de la nécessité de requalifier un cheminement en pavés supplémentaire
Montant : le nouveau montant du marché s'élève à 203 332.67 € HT soit 243 999.20 € TTC représentant une incidence financière de + 7 831.44 € HT soit 4.01 % du montant du marché initial
Société : JEAN LEFEBVRE RHONE ALPES

N° B46.22 : Autorisation de signer l'avenant 1 au contrat n° 2021.35.00 relatif aux travaux de réfection de voirie rue du Pont Blanc et rue du Nord à Saint Symphorien d'Ozon, du fait que les contraintes du terrain, Rue du Nord à St Symphorien d'Ozon, exigent un élargissement du périmètre de réfection des enrobés et des raccordements supplémentaires de grilles pluviales de voirie

Montant : le nouveau montant du marché s'élève à 99 575.45 € HT soit 119 490.54€ TTC représentant une incidence financière de + 6 358.01 € HT soit 6.82% du montant du marché initial

Société : JEAN LEFEBVRE RHONE ALPES

N° B47.22 : Autorisation de signer le contrat n°2022.35.00 pour la maîtrise d'œuvre partielle relative à la requalification de la voirie et des espaces publics des rues Tony Garnier et des Frères Lumières dans le parc d'activités du Chapotin à Chaponnay

Montant : 49 900 € HT soit 59 880 € TTC, pour la mission de base,
4 500 € HT soit 5 400 € TTC, pour la mission complémentaire n°1 « Reprise de la phase PRO »,
1 300 € HT soit 1 560 € TTC, pour la mission complémentaire n°2 « Assistance au maître de l'ouvrage pour mettre en œuvre la communication et l'information des usagers et riverains »,
2 000 € HT soit 2 400 € TTC pour la mission complémentaire n°3 « Coordination des intervenants extérieurs. »

Société : OGI

Décisions du Président :

N°30.22 : Signature de la convention portant sur la mise à jour de l'enquête sur les comportements d'achats des ménages sur le territoire du nouveau Rhône 2022-2023

Montant : la participation financière de la CCPO est la suivante :

- un montant de 3 750 € pour l'année 2022 ;
- un montant de 3 500 € HT pour l'année 2023

Organisme : CCI Lyon métropole, Saint-Etienne Roanne, la CCI de région Auvergne Rhône Alpes

N°31.22 : Signature d'une convention pour la représentation du spectacle forum intitulé « Aidants, pour le meilleur et pour le pire », le 24 novembre 2022 à Ternay

Montant : 1550 € TTC pour l'année 2022

Organisme : Théâtre Forum Tenfor

N°32.22 : Signature d'une convention afin de déployer des moyens de communication sur le dispositif à destination des habitants proposant de l'effacement diffus. L'effacement diffus permet de produire des économies d'énergie chez les consommateurs d'une façon coordonnée et permettant ainsi un équilibre du système électrique dans son ensemble, via l'installation de boîtiers connectés chez les habitants intéressés

Montant : -

Société : VOLTALIS

N° 33.22 : Signature d'une convention pour le versement d'une aide pour un propriétaire occupant pour le remplacement de son chauffage au bois dans le cadre du Fonds Air Bois

Montant : Participation 1000 €

Propriétaire : Privé

N°34.22 : Signature du contrat n°2022.29.00 afin d'accéder aux données de fiscalité locale du territoire de la CCPO

Montant : 190.07 € HT soit 228.08 € TTC pour l'hébergement annuel R'Taxes sur serveur mutualisé.

217.22 € HT soit 260.66 € TTC pour l'assistance téléphonique R'Taxes

Société : SIRAP

N°35.22 : Signature d'une convention pour le versement d'une aide pour un propriétaire occupant pour le remplacement de son chauffage au bois dans le cadre du Fonds Air Bois

Montant : Participation 1000 €

Propriétaire : Privé

- N°36.22 : Signature du contrat n°2022.30.00 afin d'équiper des agents de la CCPO en téléphones mobiles
Montant : 339.80 € HT soit 407.76 € TTC correspondant à l'acquisition de 2 téléphones mobiles ;
48.00 € HT soit 57.60 € TTC correspondant au montant mensuel pour 2 abonnements Performance
Entreprises PE 2021 initial, avec une période d'engagement de 24 mois ;
Société : ORANGE
- N°37.22 : Signature des conventions fixant les modalités d'utilisation du gymnase intercommunal Hector Berlioz à compter du 1^{er} septembre 2022 pour une année
Montant : A titre gracieux
Organisme : Associations du territoire de la CCPO
- N°38.22 : Signature des conventions fixant les modalités d'utilisation du gymnase intercommunal Ravareil à compter du 1^{er} septembre 2022 pour une année
Montant : A titre gracieux
Organisme : Associations du territoire de la CCPO
- N°39.22 : Signature d'un contrat n°2022.31.00 afin d'assurer l'exposition « AIDER AIMER » concernant le réseau des bibliothèques de la CCPO
Montant : 96.65 € HT soit 110.93 € TTC pour une durée du 24/10/2022 au 30/11/2022
Société : GROUPAMA
- N° 40.22 : Signature d'une convention pour le versement d'une aide pour un propriétaire occupant pour le remplacement de son chauffage au bois dans le cadre du Fonds Air Bois
Montant : Participation 1000 €
Propriétaire : Privé
- N° 41.22 : Signature d'une convention pour le versement d'une aide pour un propriétaire occupant pour le remplacement de son chauffage au bois dans le cadre du Fonds Air Bois
Montant : Participation 1000 €
Propriétaire : Privé
- N°42.22 : Signature du contrat n°2022.33.00 afin d'assurer l'hébergement et la maintenance de SVE pour le logiciel NEXT'ADS
Montant : 789.31 € HT soit 947.17 € TTC pour l'hébergement et la maintenance annuel
Société : SIRAP
- N°43.22 : Signature du contrat n°2022.34.00 pour le repas du séminaire des élus
Montant : 5 024 € HT soit 5 603.40 € TTC
Société : AMBIANCE ET SAVEURS
- N° 44.22 : Autorisation de signature de la convention pour la cession de la parcelle cadastrée AE n°157 à la commune de Communay, suite au projet d'aménagement d'un espace de jeux et de loisirs sur cette parcelle dans sa partie Sud-Ouest sise à l'angle de la rue du Sillon et de la rue de la Menuiserie à Communay
Montant : 1 euro symbolique
Collectivité : Commune de Communay
- N° 45.22 : Signature de la convention de coopération public-public portant sur l'expérimentation d'une expertise – flash pour l'analyse et l'amélioration du fonctionnement intermodal des pôles d'échanges conclue entre la CCPO et le CEREMA
Montant : 6 628.50 € nets
Organisme : CEREMA